

# Opérateur administratif prévention

Offre n° O082230200951425

Publiée le 21/02/2023

## Synthèse de l'offre

Employeur	SDIS de Tarn-et-Garonne 4-6 rue Ernest PECOU 82000 MONTAUBAN
Lieu de travail	MONTAUBAN
Poste à pourvoir le	01/07/2023
Date limite de candidature	31/03/2023
Type d'emploi	Emploi permanent - vacance d'emploi ?
Motif de vacance du poste	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)
Nombre de postes	1

## Détails de l'offre

Famille de métier	Prévention et sécurité civile > Prévention des risques majeurs	Grade(s) recherché(s)	Adjoint administratif Adjoint adm. principal de 1ère classe Adjoint adm. principal de 2ème classe
Métier(s)	Préventionniste		
Ouvert aux contractuels	Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.		
Temps de travail	Complet, 1607h / an	Télétravail	Oui
Expérience souhaitée	Confirmé	Management	Non
Rémunération indicative	Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux, RIFSEEP		

### Descriptif de l'emploi

N+1 : Chef du Service Prévention

Groupement : Groupement des Services Opérationnels

Le groupement des Services Opérationnels est composé des services Opérations, Préparation Opérationnelle, Prévention et Systèmes d'Information et de Communication. Il a en charge l'ensemble des missions relevant :

(1) de la gestion des risques, à la préparation et à l'organisation de la réponse opérationnelle mise en œuvre par les centres d'incendie et de secours du SDIS ;

(2) de la production des statistiques opérationnelles et de l'information géographique numérique ;

(3) de la fourniture, de l'exploitation et de la maintenance des installations informatiques (opérationnelle et administrative), téléphoniques et de radio-transmissions.

Service / Bureau : Service Prévention

Le service Prévention est en charge de l'ensemble des missions relatives :

(1) à l'analyse des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et certains établissements particuliers ;

(2) à la préconisation de mesures adaptées à l'évacuation des personnes en danger (risques de panique), à la limitation des risques

d'éclosion et de propagation d'incendie et l'optimisation de l'intervention des secours ;

(3) à l'instruction, suivi et archivage des dossiers relatifs aux ERP départementaux.

### Missions et conditions d'exercice

#### MISSIONS PRINCIPALES

o Activités de secrétariat du service

- Accueil physique et téléphonique

- Travail de secrétariat

- Assistance au chef de service dans ses missions courantes et particulières

- Gestion documentaire du service (diffusion / suivi / archivage)

- Lien avec le gestionnaire administratif du groupement

o Mission d'appui au travail des commissions de sécurité

- Rédaction des convocations et transmission des procès-verbaux des commissions de sécurité

- Gestion administrative des procès-verbaux, rapports et comptes-rendus des commissions de sécurité

- Suivi des procédures et décisions administratives

## MISSIONS SPECIFIQUES

Rédaction, actualisation et consignation des procédures relatives aux tâches réalisées  
Veille technique et juridique liée aux activités du groupement

### Profils recherchés

Socle de compétences techniques et pratiques [Niveau attendu]

o Formations diplômantes requises et/ou expériences idoines

o Socle de compétences technico-réglementaire dans les champs d'intervention du poste [Avancé]

o Connaissance du SDIS et du cadre de mise en œuvre de la politique publique d'incendie et de secours [Intermédiaire]

o Maîtrise des outils digitaux

Logiciels bureautiques [Avancé] / Logiciels-métiers [Avancé] / NTIC [Initié]

## Contact

---

### Informations complémentaires

Dernier arrêté de situation administrative (si fonctionnaire)

CV+ LM

DÉPOSER MA CANDIDATURE

## Travailleurs handicapés

---

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.